

Palladuc



Mairie de
Palladuc
PUY-DE-DOME

Bulletin municipal - 2018

1918 - 2018

Souvenir



Le mot du Maire

Chères Palladucoises,
Chers Palladucos,

Par rapport aux années précédentes c'est avec du retard que je vous invite à lire notre bulletin municipal 2018. Celui-ci résume certains travaux, diverses décisions et des manifestations.

Cette année passée fut marquée par le centenaire de la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918, je tiens à féliciter les enfants et les enseignantes de l'école pour le travail réalisé en hommage aux Palladucos Morts pour la France. L'histoire est celle de ces hommes, de leurs familles mais elle est aussi la

nôtre, celle que nous transmettons de générations en générations.

Alors qu'au plan national, 2018 restera une année « confuse » avec ses mouvements sociaux, il est à souhaiter qu'ensemble, sans violence, dans le respect de notre démocratie il soit apporté des réponses pour mettre plus de Liberté mais aussi d'Égalité et de Fraternité dans notre vie sociale et politique.

Pour finir sur une note plus optimiste le Conseil Municipal vous souhaite une bonne lecture.

Serge PERCHE



■ Horaires et coordonnées

Tél : 04 73 94 32 41 - Fax : 04 73 94 07 20

Mail : mairiepalladuc@wanadoo.fr

■ Horaires d'ouverture au public

Lundi : fermé toute la journée

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h – 12 h ; 14 h-17h30

Merci aux personnes ayant participé à l'élaboration de ce bulletin par l'envoi d'informations et de photos.

Conception :  © 04 73 44 45 00

Sommaire

Le mot du Maire

Les différentes commissions

- de la commune
- de TDM (Thiers, Dore et Montagne)

Mairie

Budget

Animations

- Fête de la Saint-Georges
- Fête des voisins
- Soirée musicale

Commémorations

- 8 mai
- 11 novembre

Actualités communales

- Ecole
- CAS
- ONF
- Environnement
- Mr le Sous-Préfet visite la commune
- Achats, travaux (en régie, en externe)
- Création site internet de Palladuc
- Le personnel communal
- La Sainte-Barbe

Quelques associations (suite 2015 ; 2016 ; 2017)

A savoir

Etat civil

Les différentes commissions (information pour les nouveaux habitants)

De la commune

- **Commission d'appel d'offres et d'ouvertures des plis**
Titulaires : Daniel Roddier, Rémi Chazalet, Bernard Arnaud
Suppléants : Mickael Cubizolles, Nicolas Dubost, Pascal Dosissard.
- **Commissions des finances**
Titulaires : Sylvie Debatisse, Pascal Dosissard, Mireille Basset.
Suppléants : Etienne Dubost, Jean-Pierre Cognet
- **Commissions aux affaires scolaires**
Titulaires : Marjolaine Bechon
- **Délégués pour siéger au syndicat mixte du Parc Livradois Forez**
Titulaire : Serge Perche
- **Délégués pour siéger au syndicat intercommunal d'assainissement (SIA)**
Bernard Arnaud, Serge Perche
- **Délégués pour siéger au syndicat intercommunal d'électrification (SIEG)**
Nicolas Dubost, Rémi Chazalet
- **Délégués pour siéger à la commission des déchets**
Jean-Pierre Cognet, Mickael Cubizolles
- **Correspondant défense**
Andréa Bruez
- **Commissions des travaux**
Titulaires : Daniel Roddier, Rémi Chazelet, Bernard Arnaud
Suppléants : Mickaël Cubizolles, Nicolas Dubost, Pascal Dosissard
- **Délégués auprès de l'Association Vallée de la Dore**
Titulaire : Serge Perche
Suppléant : Bernard Arnaud
- **Délégué auprès de la Mission Locale**
Mireille Basset
- **Délégués locaux auprès du CNAS**
Serge Perche
- **Membres élus du CAS**
Adeline Ytournel, Michelle Taragnat, Sylvie Debatisse, Mireille Basset
- **...et membres extérieurs du CAS**
Annie Basset, Mireille Beaurez, Paul Tarrérias
- **Commission communication**
Serge Perche, Mireille Basset, Marjolaine Bechon, Andréa Bruez
- **Commission du personnel**
Mireille Basset, Sylvie Debatisse, Marjolaine Bechon, Pascal Dosissard

De TDM (Thiers, Dore et Montagne)



Le 18 janvier 2017 à la CCI de Thiers, 58 conseillers de la nouvelle COM COM TDM (30 communes, environ 38 000 habitants) ont été élus.

L'élection du Président de TDM s'est faite à bulletins secrets au scrutin uninominal à 3 tours (la majorité absolue de 30 voix était requise aux 2 premiers tours, et la majorité relative au 3^{ème} tour) avec les trois candidats déclarés :

- BERNARD Tony (maire de Chateldon)
- GONIN Michel (maire de Néronde S/Dore)
- MEFTAH A bdelhraman (1^{er} adjoint au maire de Thiers)

Il a fallu 3 scrutins pour les départager :
1^{er} tour : Bernard 19 voix ; Gonin 18 voix ; Meftah 21 voix
2^{ème} tour : Bernard 22 voix ; Gonin 15 voix ; Meftah 21 voix
3^{ème} tour : Bernard 27 voix ; Gonin 11 voix ; Meftah 20 voix

Tony Bernard (maire de Chateldon) a donc été élu à la majorité absolue.

Ensuite un vote à bulletin secret a désigné 12 vice-présidents (VP) (majorité absolue de 30 voix pour être élu) :

- 1^{er} VP** : Abdelhraman MEFTAH (43 voix) 1^{er} adjoint au maire de Thiers
- 2^{ème} VP** : Michel GONIN (38 voix) maire de Néronde / Dore
- 3^{ème} VP** : Olivier CHAMBON (48 voix) maire de Celles/ Durole
- 4^{ème} VP** : Bernard Vignaux (53 voix) maire de Puy-Guil-laume
- 5^{ème} VP** : Claude NOWOTNY (41 voix) maire de Thiers
- 6^{ème} VP** : Christiane SAMSON : (38 voix) maire de Courpière
- 7^{ème} VP** : Serge PERCHE : (49 voix) maire de Palladuc
- 8^{ème} VP** : Bernard GARCIA : (45 voix) : maire de Ris
- 9^{ème} VP** : Philippe OSSEDAT : (46 voix) maire de St Rémy/Durole
- 10^{ème} VP** : Pierre ROZE : (39 voix) maire de Vollore-Ville
- 11^{ème} VP** : Jean-François DELAIRE : (46 voix) maire de Vollore-Montagne
- 12^{ème} VP** : Daniel Berthucat : (37 voix) maire d'Escoutoux

Nomination de représentants de la commune dans les commissions thématiques de la communauté de communes TDM

- **Commission thématique Economie et Mobilité** : Dosissard Pascal, Perche Serge
- **Commission thématique Projets structurants** : Dubost Nicolas, Basset Mireille
- **Commission thématique Finance** : Debatisse Sylvie, Perche Serge
- **Commission thématique Moyens généraux** : Bruez Andréa
- **Commission thématique Services à la population** : Basset Mireille, Ytournel Adeline
- **Commission thématique Aménagement Habitat Urbanisme** : Cubizolles Mickael, Perche Serge
- **Commission thématique Environnement Agriculture Forêt** : Arnaud Bernard, Bechon Marjolaine, Chazalet Rémi, Dubost Etienne, Taragnat Michelle
- **Commission thématique Déchets Ménagers** : Cognet Jean-Pierre, Cubizolles Mickael
- **Commission thématique SPANC gestion de l'eau et des énergies** : Dubost Nicolas, Dubost Etienne
- **Commission thématique Santé** : Bechon Marjolaine, Taragnat Michelle
- **Commission thématique Tourisme** : Arnaud Bernard, Cognet Jean-Pierre

Mairie - Tarifs 2018 des services municipaux

Tarifs et règlement approuvé par délibération :

LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

- du samedi matin au dimanche soir. Le chauffage ne sera pas facturé du 01/06 au 15/09 inclus.
- Caution : 250 €
- La connection est possible grâce au Conseil départemental avec le code d'accès WIFI 63

GRANDE SALLE

- Association ou entreprise de la

commune : 115 € + 40 €/jour supplémentaire

- Résident de la commune : 130 € + 50 €/jour supplémentaire
- Extérieur à la commune : 250 € + 110 €/jour supplémentaire
- Si chauffage : 50 €

La vaisselle est comprise dans le prix

SALLE DES ASSOCIATIONS

- Association ou entreprise de la commune : 50 € + 15 €/jour supplémentaire
- Résident de la commune : 60 € + 20 €/jour supplémentaire

■ Extérieur à la commune : 125 € + 55 €/jour supplémentaire

- Si chauffage : 20 €

OFFICE

- Association, entreprise ou résident de la commune : 35 €
- Extérieur à la commune : 60 €
- Vin d'honneur, apéritif (la journée) Extérieur à la commune : 90 €
- Si chauffage : 50 €

Photocopies

- Photocopie A4 0,35 €
- Photocopie A3 0,50 €
- Fax 0,30 €

Les photocopies restent gratuites pour les associations de la commune.

Cimetière

- **Prix des concessions**..... 60 € le m²
- **Location dépositaire** :
 - les 5 premiers mois..... gratuit
 - le 6^{ème} mois..... 40 €
 - les mois suivants..... 65 €/mois
 - au-delà d'1 an 160 €/mois

Services scolaires

- **Garderie** : 1 €/heure et par enfant (pour une fratrie de 3 enfants et plus, le service ne sera facturé que pour les deux premiers enfants).
- **Cantine** : 2,30 €/repas

Recensement militaire

Le recensement militaire (ou recensement citoyen) est obligatoire pour les filles et les garçons. Si vous êtes dans l'année de vos 16 ans, rendez-vous à la mairie pour vous faire recenser. Vous devez vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille. Vous pouvez venir seul.

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Elections européennes 2019

Pour pouvoir voter aux élections européennes de 2019, les personnes non inscrites sur les listes électorales auraient dû le faire avant le 31/12/2018.

Vote des subventions communales 2018 aux associations

- AGCS cantine 2 500 €
- Amicale de Redevis 80 €
- Association des parents d'élèves 300 €
- Comité des fêtes 400 €
- Coopérative scolaire OCCE 700 €
- Echo du Montoncel 270 €
- Entente foot 400 €
- Foyer laïc rural 200 €
- Les restos du cœur 80 €
- Ligue contre le cancer 80 €
- ADMR La Durolle 60 €
- Montoncel racing compétition 200 €
- Amicale des chasseurs Palladuc 100 €
- Corps des sapeurs pompiers 700 €
- Palladuc pétanque 80 €
- 4x4 passion 63 170 €
- USP anciens 120 €
- Passion Nez 150 €
- Protectrice de la Durolle 70 €
- Union sportive de Palladuc 700 €
- Imprévus 6 000 €

Tarifs de l'eau et assainissement 2018

- Prix du m³ d'eau..... 1,60 €
- Redevance d'assainissement 1,60 €
- Compteur gelé..... 100 €
- Déplacement d'un compteur de l'intérieur d'un bâtiment à l'extérieur..... 200 €
- Abonnement au compteur (particulier) 15 €
- Abonnement au compteur (industriel)..... 80 €
- Branchement au réseau communal 250 €
- Fermeture et ouverture de vannes..... 50 €
- Pose de compteur..... 60 €
- Dépose de compteur 30 €
- Abonnement assainissement..... 30 €

L'Office National de l'eau et des milieux aquatiques réalise, depuis 2012, des rapports nationaux sur les services d'eau. Depuis la création de l'observatoire, aucun rapport départemental n'avait été produit. C'est maintenant chose faite et vous pouvez trouver sur le site internet ddt-observatoiredeleau@puy-de-dome.gouv.fr la première synthèse départementale réalisée à partir de cet observatoire de l'eau.

Le conseil municipal a jugé nécessaire de déterminer le volume d'eau prélevé par les usagers sur leurs sources privées non munis de dispositifs de captage afin de calculer le montant de la redevance

assainissement lorsqu'il y a rejet des eaux usées dans le réseau public de collecte. Il est décidé de fixer pour un couple 60 m³ d'eau et pour une personne vivant seule 25 m³ l'estimation du volume annuellement prélevé par les usagers sur leurs sources privées.

PETIT RAPPEL

Le captage de la source "de l'Homme" a débuté en 1959 et s'est achevé en 1972. Les sources du "Chêne Rouge" et du "Cannelier" ont été achetées en 1965 et les travaux de captage ont commencé en 1967, ceux de la source "Fontaine de la Bouteille" en janvier 1991.

La Source du "Grand Sera", quant à elle, et qui sert à alimenter le lavoir des Bourniers a été achetée en 1987. L'alimentation en eau potable de la commune s'est déroulée de mars 1967 jusqu'en octobre 1975. Acquisition d'une parcelle de terrain à la commune de Celles/Durolle pour PPI "Fontaine de la Bouteille" (novembre 2002). Remise en état des captages de la "source de l'Homme" (janvier 2008). Travaux de terrassement des 3 sources du "Bois du Moine" (octobre 2008)

CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS : Aux Bourniers, 1 réservoir de 150 m³ (1971) ; A la Lizolle, 1 réservoir de 150 m³ ; Le bourg, 1 réservoir de 300 m³ (1995). La mise en place des périmètres de protection des captages a été effectuée de mars 1993 à novembre 1999.

Etude patrimoniale sur l'état du réseau d'eau de la commune

OBJET DE L'ÉTUDE

La commune désire s'assurer que son réseau de distribution d'eau potable permet une desserte de ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement. Afin d'augmenter le rendement de son réseau d'eau potable, la collectivité souhaite améliorer la connaissance du fonctionnement de son réseau, de manière à assurer une meilleure gestion de celui-ci. Elle souhaite également s'assurer que son système de production-distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine et pérenniser celui-ci par une gestion patrimoniale appropriée. L'objectif pour la collectivité est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir.

Les principaux objets de l'étude sont :

- D'établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'eau potable
- D'établir un diagnostic de l'état actuel de la sécurité sanitaire de l'eau potable sur chaque secteur de production et de distribution de la commune (1 UDI)
- D'analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires
- De livrer un outil compatible avec la cartographie
- D'établir une modélisation des ouvrages

- De compléter si nécessaire sur le réseau d'eau potable les dispositifs nécessaires pour lutter contre les fuites
- D'évaluer l'évolution des besoins en eau à moyen et long terme
- D'aider la collectivité dans la recherche des fuites
- D'établir un schéma directeur "eau potable" cohérent, qui proposera des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements

Le schéma directeur proposera :

- Les améliorations à apporter sur les points faibles
- Les renouvellements des conduites, des ouvrages et des compteurs à prévoir
- Les améliorations à apporter à la sectorisation du réseau, y compris la mise en place éventuelle de nouveaux comptages
- L'amélioration à apporter aux dispositifs de détection des fuites
- Les renforcements à mettre en place pour le développement du territoire à 10 ans
- Les actions visant à maîtriser les risques identifiés pour observer une meilleure sécurité, notamment sanitaire, pour gérer les crises et améliorer la fiabilité du service (casse, défaut d'alimentation, défense incendie) avec un calendrier de mise en œuvre.

LES SOURCES QUI ALIMENTENT PALLADUC



Chêne Rouge



Bois du Moine

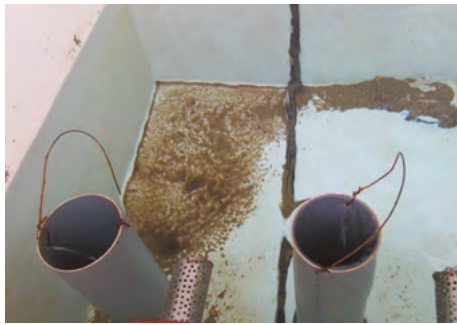


Chêne Rouge



Source de L'Homme

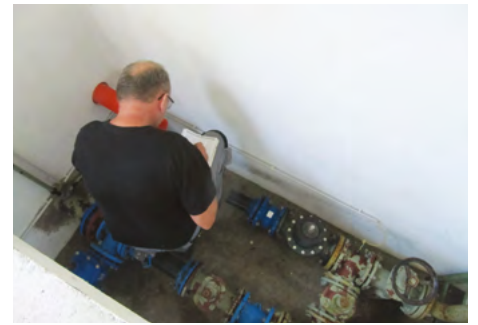




Source de L'Homme



Les sources de Palladuc



Relevé des index



Réservoir de Palladuc (300m³)



Le Canelier

Rectificatif au bulletin 2017

Écris l'histoire... les maires de Palladuc :

13 mars 1983

Mr DASSAUD Jean-Claude est élu maire

Ses principales réalisations :

Création de la route d'accès à l'échangeur et à la ZI de Racine "la 13 %"

Après de nombreuses démarches et un remboursement entre 1985 et 1987, ce projet conséquent a vu son aboutissement en 1987.

Aujourd'hui encore on constate l'utilité de cette création car chaque jour ce tronçon est emprunté par des dizaines d'usagers.

18 mars 1995 :

Mme DEBATISSE Thérèse est réélue maire

Les adjoints sont :

Mr CHOSSIERE Jean-Paul (1^{er} adjoint)

Mr GRELICHE Jean-Claude (2^{ème} adjoint)

Les conseillers municipaux sont :

Mr ARNAUD Bernard

Mr PERCHE Serge

Mme BASSET Mireille

Mr TARRERIAS Paul

Mr BECHON Gilles

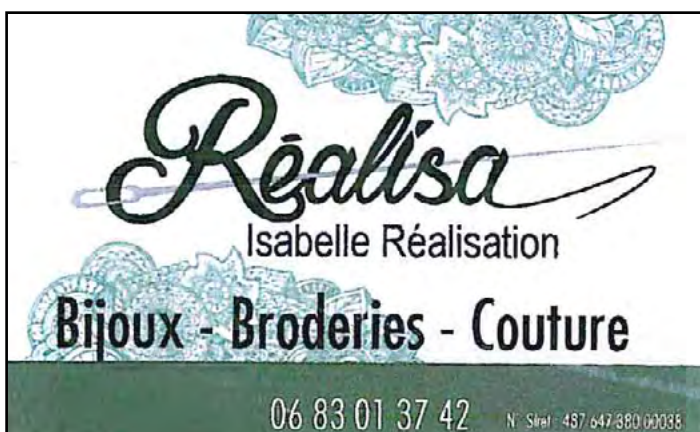
Mme VENNAT Pierrette

Mr GONIN Henri

Mr DOSISSARD Pascal

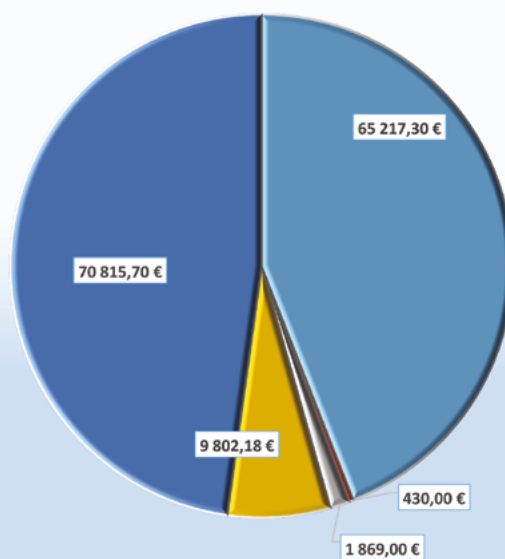
Naissance :

BERTHET Helory né le 13 octobre 2017.



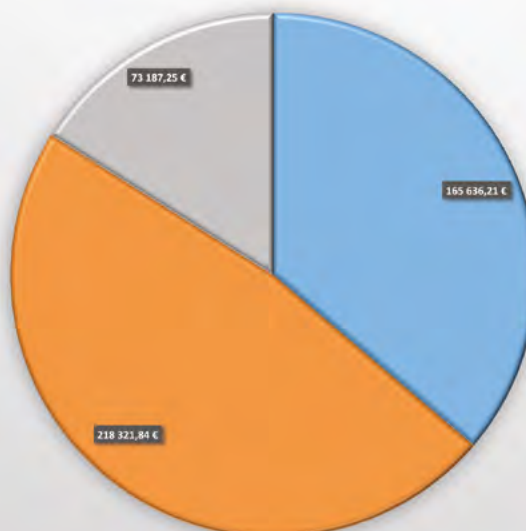
Budget général

Répartition des dépenses d'INVESTISSEMENT budget général



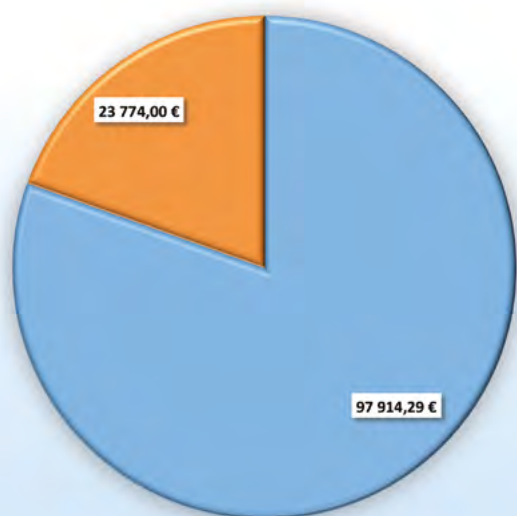
- >001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- "16 - Emprunts et dettes assimilées
- "20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours

Répartition des dépenses de FONCTIONNEMENT budget général



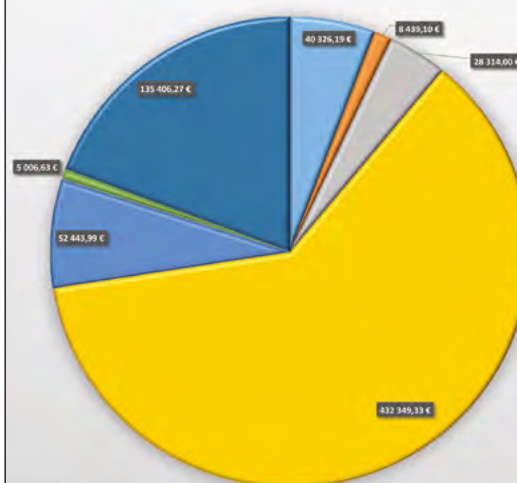
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 65 - Autres charges de gestion courante

Recettes d'INVESTISSEMENT



- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement

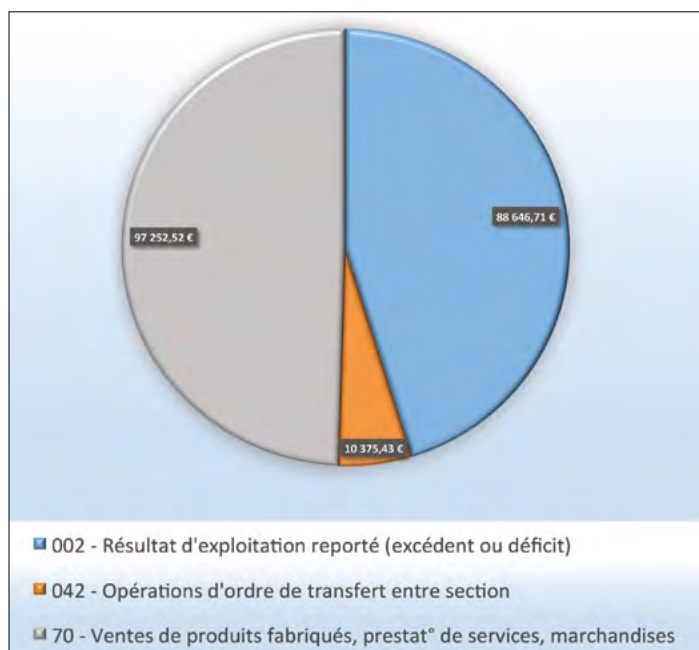
Recettes de FONCTIONNEMENT



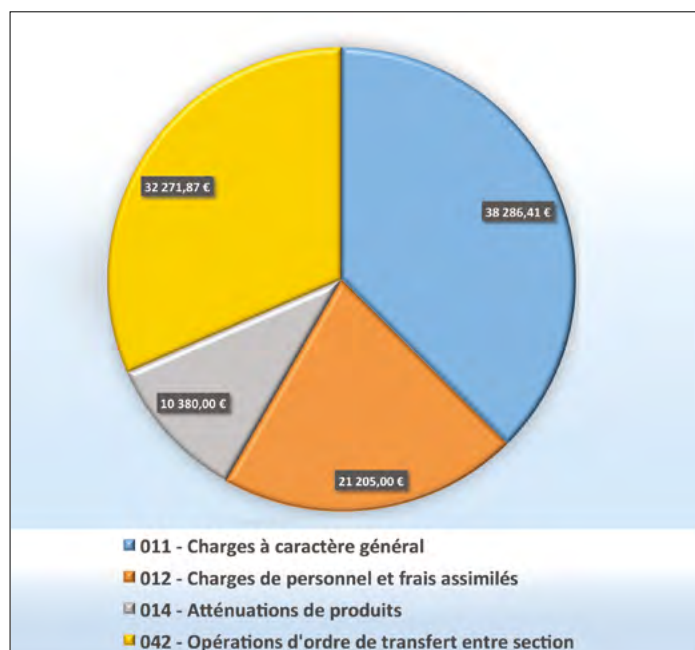
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels

BUDGET EAU

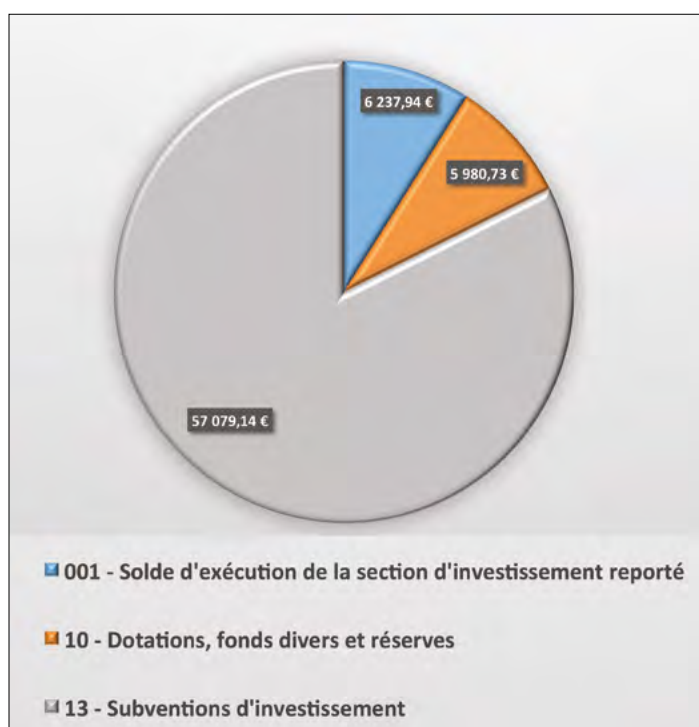
Recettes de FONCTIONNEMENT



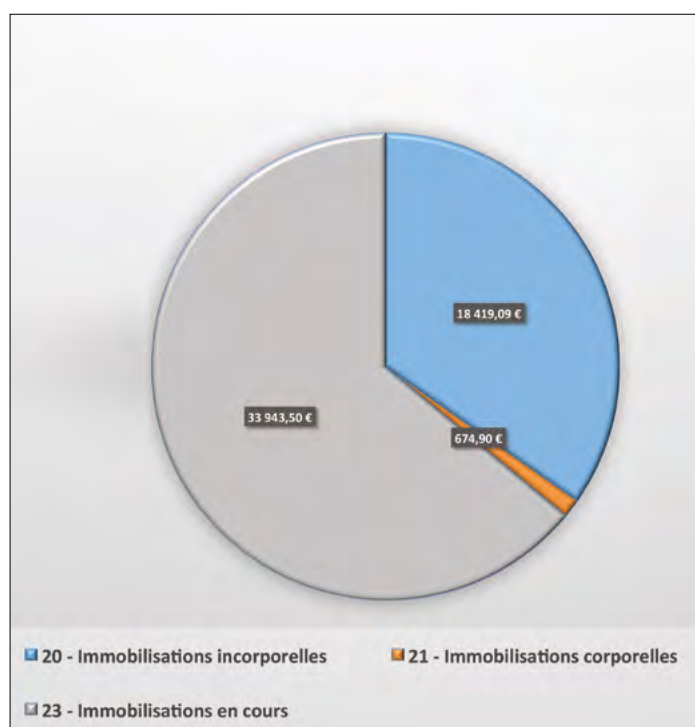
Dépenses de FONCTIONNEMENT



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Impôts et taxes en 2018

Les taux communaux votés par le conseil municipal ont encore été maintenus

- Pour la taxe d'habitation 10.50 %
- Pour la taxe foncière du non bâti 58.60%
- Pour la taxe foncière du bâti 10.16 %
- Pour la taxe d'aménagement 1.00 %

Animations

Fête de la Saint-Georges



La fête de la St Georges a débuté le 21 avril avec l'organisation d'une marche de 5 et 10 km par le comité des fêtes.

S'en est suivi aux alentours de 22h30 la retraite aux flambeaux avec les enfants de Palladuc et le feu d'artifice, le bal et les incontournables manèges.

Le dimanche 22 avril les animations se sont enchaînées toute la journée.





Fête des voisins



Aux Bourniers



A Redevis

L'Echo du Montoncel

Le 21 décembre la chorale des Sarraix "l'écho du Montoncel", composée de plusieurs personnes de la commune, a offert une belle veillée de NOËL à la salle des fêtes des Sarraix bondée de monde.

Le pot de l'amitié, à l'issue de cette représentation, a permis au public d'échanger avec les choristes et plus particulièrement avec Murielle Geneix, chef de chœur.



Dates à retenir pour 2019

07 avril : Tripes USPA

12 avril : Fête de l'école

27/28 avril : Fête de la St Georges

26 mai : Élections européennes

30/31 mai-1^{er} juin : 4X4 Passion Ronde des Bois Noirs

07 septembre : Concours agricole départemental des éleveurs bovins de la race "Aubrac".

Réservation des repas : comitepalladuc@gmail.com

17 novembre : repas des aînés

14 décembre : dégustation d'huitres

20 décembre : visite du Père Noël

Commémorations

8 mai (Victoire 1945)



11 novembre (Armistice 1918)

De nombreuses personnes s'étaient rassemblées autour du monument aux morts pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Les enfants de l'école de Palladuc (CM1, CM2) de Mme Géraldine Escriva ont fait, avec l'aide de leur enseignante, un travail de mémoire remarquable en confectionnant des petites besaces. Chaque élève à tour de rôle en sortait une petite fiche et énonçait, après de nombreuses recherches (archives départementales, registres en mairie, site internet.....) le nom, le métier, la date de naissance, la date, le lieu et la circonstance de la mort d'un soldat de Palladuc ou de St Victor Montvianeix tombé sur le champ de bataille.

Merci pour cet hommage très émouvant et pour ce devoir de mémoire.



Les enfants de CM1 et CM2, dans la continuité de leur travail de mémoire, se sont mis dans la "peau" d'un soldat pendant un court instant



Rentrée des classes 2018/2019

A Palladuc la semaine des 4 jours est mise en place pour cette rentrée 2018/2019.



Ecole

L'équipe pédagogique :

- Directrice : Mme Escriva Géraldine
- PS/MS/GS : Mme Fougrouse Coralie
- CP/CE1/CE2 : Mme Lanouzière Aurélie, Mme Billet, remplaçante
- CM1/CM2 : Mme Escriva Géraldine

EFFECTIFS : 63 élèves dont 9 de St Victor Montvianeix et 5 du Centre de l'Arc en ciel

ORGANISATION

Les heures d'enseignements sont dispensées de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Face aux récents attentats et à la menace terroriste la Préfète du Puy-de Dôme a mis en œuvre des mesures particulières de sécurité dans les écoles, synthétisées dans le guide "Vigilance attentats, les bons réflexes" à destination des maires et disponible sur le site du gouvernement à l'adresse suivante :

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Le remboursement des frais de transport scolaire aux familles dont l'enfant fréquente l'école primaire de Palladuc et dont le lieu de résidence est situé sur la commune et à plus de 3 km de cet établissement, se fera sur présentation des justificatifs de paiement et d'après leur potentiel fiscal.

La participation de St Victor Montvianeix pour l'année scolaire 2018-2019 est de 450 € pour 4 jours et par enfant.

Association des parents d'élèves (APEP)

PRESIDENTE : Mme Cécile Dubost ; **SECRETARE** : Mme Marlène Charrière ; **TRESORIERE** : Mme Marie-Laure Buisson

Représentants des parents d'élèves

Le taux de participation à l'élection des parents d'élèves s'est élevé, cette année, à 87%.

Les représentantes élues sont Mme Maupas-Butin, Mme Gevolde, Mme Parraud et Mme Episse

Cantine

L'école de Palladuc dispose, au 1er étage du bâtiment, d'un espace où sont accueillis les enfants qui déjeunent à la cantine scolaire.

La salle de restauration est décorée avec des couleurs gaies et apaisantes à la fois, la cuisine, quant à elle, est équipée d'un matériel adapté correspondant aux normes sanitaires.



Le service de cantine est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis et assuré par Mmes Chantal Brousse, POYET Djémina et NOHLAT Christelle. Elles préparent sur place des menus équilibrés et variés élaborés par la collectivité.

La cantine fonctionne au maximum en circuit court pour ses livraisons. Les fournisseurs sont les suivants :

- Le commerce " Pat'services " (épicerie et frais)
- La boucherie " Carton " de Chabreloche (boucherie et salaison)
- Le primeur " Rimbart " de Palladuc (fruits et légumes frais)
- Le GAEC de la ferme des Bessières (fromagerie)
- Krill : produits surgelés

Le prix du repas pour 2018/2019 est de 2,30 € ; il est fixé par l'Association de la Gestion de la Cantine Scolaire (AGCS)

La composition du bureau de l'AGCS est la suivante :

- Le maire en exercice qui assure la présidence
- La directrice de l'école publique de Palladuc qui en assure le secrétariat
- La, le ou les secrétaires de mairie en charge de la trésorerie de l'association et qui assurent les fonctions de trésoriers
- Les représentants des parents d'élèves au conseil d'école de Palladuc

Fête des familles



La traditionnelle fête des familles très chère au cœur des enseignantes de Palladuc s'est déroulée le 22 juin et a commencé par un pique-nique à proximité du terrain de foot où parents, élèves, maîtresses et personnel de la cantine s'étaient rassemblés pour l'occasion.

Pour continuer ce moment d'échanges et de convivialité tout le monde s'était retrouvé dans la cour de l'école où des jeux en bois avaient été installés par "LUDIBOIS" ; petits et grands ont alors passé un moment très agréable.



Halloween

Comme chaque année l'association des parents d'élèves organise une soirée Halloween à la salle socioculturelle de Palladuc (la salle est gracieusement mise à disposition par la municipalité pour cet événement).



22^{ème} Parlement des enfants



Mr le député André Chassaigne, Mr le maire de Palladuc Serge Perche, Mme la directrice de l'école de Palladuc Géraldine Escriva entourés des élèves de CM1 et CM2

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Palladuc ont effectué, en début d'année scolaire, un travail pédagogique hors norme en proposant un projet de loi sur la tonte raisonnée des espaces verts communaux, suite à la demande de l'inspecteur Dominic Bigay qui leur proposait de participer à l'opération "Parlement des enfants".

Cette opération organisée par l'Assemblée nationale et le ministre de l'éducation nationale permet aux écoliers de faire un véritable travail d'éducation civique. En effet, en rédigeant une proposition de loi après en avoir discuté entre eux les enfants apprennent ce qu'est un débat démocratique.

Malgré un travail remarquable, la proposition de loi des écoliers de Palladuc n'a pas été retenue.

Toutefois, le 2 mai, l'école a reçu le député de la 5^{ème} circonscription André Chassaigne pour lui présenter leur travail. Les élèves en ont profité pour lui poser des questions sur sa vie et son travail d'élu. Après environ 2 heures d'échanges le député a félicité leur travail : "ce que vous avez fait est exemplaire. La méthode que vous avez employée est excellente. C'est ce que nous appelons de la démocratie participative. Vous avez



Mr André Chassaigne

créé un bouillonnement démocratique" a-t-il conclu.

Tous ces compliments ont reconforté les enfants un peu déçus de ne pas être retenus mais tellement fiers d'avoir effectué ce travail qui permet à Palladuc de faire parler de son école admirablement dirigée par sa directrice Géraldine Escriva.

Le 11 mai ce fut au tour de Tony Bernard, maire de Châteldon, président du Parc naturel régional Livradois-Forez et président de Thiers Dore et Montagne (TDM) de venir rencontrer les écoliers.

Ces derniers l'ont questionné sur la gestion des espaces verts, sur les techniques alternatives aux désherbants chimiques qui sont utilisées à Châteldon, sur l'information aux habitants concernant l'interdiction des produits phytosanitaires, sur la charte du Parc Livradois-Forez.

L'élu s'est prêté volontiers aux jeux des questions-réponses ce qui leur a apporté un complément d'informations sur ce sujet.

La venue d'Audrey Jean du parc naturel régional Livradois-Forez a conclu ces rencontres enrichissantes et tellement valorisantes sur la bio-diversité.



Mr Tony Bernard



Mr Tony Bernard, Mr Serge Perche

Repas automnal

Comme chaque année le traditionnel repas automnal offert par la municipalité aux aînés de la commune de plus de 65 ans, s'est déroulé dans une atmosphère conviviale avec des participants ravis de se retrouver pendant quelques heures afin d'échanger sur divers sujets.

Tous ont formulé le désir de se retrouver l'année prochaine.



Le Père Noël à l'école de Palladuc

Comme chaque année Mr Serge Perche et son conseil municipal offrent aux enfants de l'école de Palladuc des jouets alors que l'association des parents d'élèves finance le petit goûter.

Cette année l'APEP leur a également offert un petit spectacle avec la compagnie "Passion Nez".



Colis de Noël des aînés



Le colis de Noël des aînés, comme chaque année, ont été distribués par certains membres de l'équipe municipale. Cette distribution concerne les personnes de 65 ans et plus de la commune

inscrites sur la liste électorale.

Nous comptons, pour 2018, 96 colis dont 6 maisons de retraite.

Dégustation d'huîtres et de foie gras



Atelier équilibre



Commission D'action Sociale (CAS)

L'année a commencé, pour les aînés de la commune, par les voeux du maire et la traditionnelle galette des rois offerte par la municipalité. Une vingtaine de personnes avait répondu à cette invitation qui s'adresse à toutes les personnes de la commune de plus de 65 ans ; cette année 97 personnes étaient concernées.



Petit rappel

Chaque deuxième mardi du mois la CAS organise, à partir de 14h, un moment de rencontre à la salle socioculturelle où les personnes peuvent se retrouver autour d'une tasse de café ou de thé pour discuter, faire des jeux de société, des travaux manuels etc...

Si vous désirez venir passer un après-midi convivial, MERCI de le signaler en appelant le Secrétariat de mairie (simplement quelques jours avant la rencontre ; sinon cette dernière sera annulée).

Office National des Forêts (ONF)



LA GESTION DES FORÊTS COMMUNALES

Le régime forestier en partage

La forêt communale est à la fois :

- Un élément du patrimoine privé de la commune
- Une composante du patrimoine forestier national
- Un cadre réglementaire commun aux forêts publiques : le régime forestier
- Un ensemble de garanties pour préserver le patrimoine sur le long terme

- Un régime de gestion

Pour la commune, cela se traduit par :

- Des responsabilités
- Des obligations
- Un partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique
- Une aide financière de l'Etat : le versement compensateur en complément "des frais de garderie" payés par les communes

FORÊT COMMUNALE : QUI FAIT QUOI ?

La commune (régime forestier) :

- Propriétaire de la forêt
- Pouvoirs judiciaires
- Fixe les orientations
- Approuve l'aménagement
- Décide le programme des coupes
- Décide la destination et le mode
- Vente des bois
- Décide le programme des travaux
- Est le maître d'ouvrage
- Accorde les concessions
- Encaisse les produits de sa forêt

L'ONF (régime forestier) :

- Surveillance foncière et générale
- Elabore l'aménagement
- Veille à son application
- Met en vente les bois
- Contrôle l'exploitation
- Propose le programme annuel des travaux
- Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation
- Emet les factures de vente de bois

La commune (champ contractuel) :

- Est maître d'ouvrage
- Choisit le mode de gestion de la chasse
- Choisit le prestataire en exploitation de la chasse

L'ONF (champ contractuel) :

- Réalise les prestations diverses
- Organise les consultations et la location de la chasse
- Peut réaliser le cubage et le classement des bois vendus, abattus et façonnés



LA BOÎTE A OUTILS DU GESTIONNAIRE

1^{er} outil : l'aménagement

- Un plan de gestion pour 10 à 20 ans qui s'inscrit dans une continuité
- Elaboré par l'ONF et approuvé par la commune
- Pendant la durée de l'aménagement, le maire :
- fait voter le programme annuel des coupes
- fait voter le programme annuel des travaux
- veille à la communication avec les habitants

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT

L'ONF met à la disposition de la commune :

- Le programme annuel des actions : travaux d'investissement (reboisement) et de fonctionnement (entretien) à réaliser
- L'état d'assiettes (programme des coupes de l'année N+1)

2^{ème} outil : coupes et travaux

Pour appliquer l'aménagement, le maire :

- Fait voter le budget pour financer les travaux

- Est le maître d'ouvrage du chantier

- Rédige, si besoin, le cahier des charges pour la commande des travaux
- Choisit le prestataire en s'assurant qu'il respecte la réglementation fiscale et sociale, les règles de sécurité et les bonnes pratiques environnementales

- Paie le prestataire

3^{ème} outil : la vente des bois

- Des revenus réinvestis, pour partie, pour renouveler la forêt

Avec les conseils de l'ONF, la commune décide :

- Sous quelle forme vendre le bois (sur pied, façonné)
- De quelle manière (adjudication, appel d'offres, gré à gré)

L'ONF vend les bois pour le compte de la commune :

- Organise la vente et y procède
- Emet les factures
- Délivre le permis d'exploiter
- Suit le bon déroulement de l'exploitation
- Délivre la décharge d'exploitation

Pour vendre le bois, le maire :

- fait approuver l'état d'assiette des coupes et délibérer sur la destination des produits
- choisit le mode de vente et la forme du produit vendu
- fait voter la liste des bénéficiaires, des droits à l'affouage et le montant de la taxe d'affouage
- arrête, s'il le souhaite, le prix de retrait
- peut assister à la vente
- sait que le recouvrement est assuré par le comptable du trésor

4^{ème} outil : la surveillance

La surveillance des forêts :

- peuplements et infrastructures
- limite de propriété et des usages du sol forestier

Des agents assermentés de l'ONF :

- disposent de pouvoir de police judiciaire pour constater les infractions au code forestier et les délits de droit commun

LA FORÊT, PATIMOINE DE LA COMMUNE

Pour bien gérer sa forêt le maire :

- se préoccupe de l'apport financier de la forêt et de son incidence sur le budget communal : budget général ou budget annexe : (année n)



PRESERVER LA BIODIVERSITE :

- Dans l'aménagement
- Lors des interventions en forêt
- En gérant le droit de chasse pour maintenir l'équilibre forêt-gibier

CERTIFIER LA GESTION DE SA FORÊT

Le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

- Le système de certification retenu par les propriétaires forestiers français
 - Une adhésion volontaire des communes
 - Le respect de règles communes garanti par l'ONF
- 60% des forêts communales sont certifiées

FSC, L'AUTRE GRAND SYSTEME DE CERTIFICATION

- Peu présent en France
- Axé sur des critères de performance environnementale
- Créé pour lutter contre la déforestation tropicale

Environnement

Le 1^{er} mars 2018 la communauté de communes Thiers Dore et Montagne a présenté, à Palladuc, un forum sur les énergies et comment réduire la consommation du territoire afin de préserver le cadre de vie.

Le maire Serge Perche et Jean-François Delaire vices-présidents de TDM et en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt ont lancé le programme des démarches TEPOS (territoire à énergie positive) et PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial).

Ainsi les partenaires environnementaux, les élus du territoire, les agriculteurs ou les industriels ont été conviés pour être informés des démarches déjà entreprises sur leur territoire au niveau énergétique et climatique.

Des ateliers animés ont été organisés par petits groupes. Ces derniers consistaient à remplir des fiches par thématique : actions à court terme et actions à long terme, le public s'est prêté avec enthousiasme à ce petit jeu, conscient de la nécessité d'agir dès maintenant pour la survie de notre planète.

Quelques professionnels présents dans l'assistance sont intervenus pour proposer des actions et celles qu'ils ont déjà mis en place.

Mr Frédéric Thevenon, pépiniériste à Puy-Guillaume, a suggéré qu'un peuplement mélangé d'arbres résisterait mieux aux conditions climatiques actuelles. "La recherche de nouvelles essences supporterait mieux la canicule et les coups de chaud" a-t-il conclu.



Quant à Mr Jean-Christophe Guélon, producteur laitier à Palladuc, lui est passé au chauffage à plaquettes. "Il s'agit de récupération de petits bois". Il a aussi évoqué le fait que les habitants devaient changer leur comportement en favorisant la consommation locale. "Au lieu de prendre la voiture pour aller faire ses courses et acheter des produits qui viennent du bout du monde, il serait plus judicieux de choisir local. Cela participerait à la réduction de consommation d'énergie"

Toutes ces réflexions et le travail qui se fait autour de ce problème pour trouver les meilleures solutions pour notre territoire sont plutôt rassurants et indispensables pour laisser à nos enfants une planète la plus saine possible.

Actualités communales

M. le Sous-Préfet visite la commune



Visite de l'entreprise EUROTECHNI avec Mr MÉNIN Sébastien



Entretien avec Mme Fougousse Coralie (maîtresse des PS, MS, GS)



Visite de la cantine et rencontre avec Mmes Poyet et Noahlat



Avec Mme Lanouzière Aurélie (maîtresse CP, CE1, CE2) et Mme Juge, AESH



Avec Mme Escriva Géraldine (Directrice de l'école de Palladuc, maîtresse des CM1 et CM2) et sa classe



Visite du secrétariat



Découverte du terrain de la future extension de la zone de Racine



Visite sur le terrain avant la réalisation du bassin d'orage

Achats et travaux

ACHATS

- Achat de panneaux "extinction éclairage public" et routiers
- Achat d'une chambre froide pour la salle socioculturelle pour un montant de plus de 2 000 €

TRAVAUX EN REGIE, ENTRE AUTRES...



- Aménagement d'un espace dédié aux personnes à mobilité réduite dans la continuité du plan "Accessibilité" (vestiaire du foot)
- Etanchéité du regard de la source de l'home



TRAVAUX EN EXTERNE

Réfection et mise en conformité de réseau E.P (éclairage public)

L'un des premiers chantiers liés aux TEPCV s'est effectué sur la commune de Palladuc où le maire Serge Perche a été l'un des premiers élus à souhaiter réaliser les travaux de mise en conformité de son parc d'éclairage public après une étude menée par Ibrahim KARABULUT du SIEG.

La première tranche des travaux consistait à remplacer les lampes énergivores (175 w) par d'autres lampes

à puissance inférieure (75 w). Ces changements permettent de limiter la pollution lumineuse.

Sur la place de la salle des fêtes les 5 encastrés dans le mur de 2x36 w ont également été remplacés par des projecteurs de leds d'une puissance de 11.5 w.

Dans la continuité de ces remplacements les commandes d'éclairage public ont également été changées pour permettre à toute la commune l'uniformité de l'extinction des feux de 23h à 4h30.

Ces travaux se sont élevés à 45 000 € HT, dont 9 000 € HT à la charge de la commune.



- Fabrication de deux grandes tables pour la cantine par Philippe Nugier

- D'importantes fuites d'eau ont été réparées par les employés communaux. En travaillant de nuit ils ont pu détecter et délimiter les secteurs où se trouvaient les fuites. Les réparations ont permis d'économiser des centaines de m³ d'eau. Pose de compteurs et vannes pour localiser les fuites.

- Entretien des nombreux chemins de la commune

- Aménagement d'un parking à Lomanie

- Réfection totale du chemin de Lîmes

- Déblaiement des chemins et du bourg suite à l'épisode neigeux de fin octobre

- Nettoyage du bac des Bourniers

- Fabrication de placards pour l'école

- Remblaiement et aménagement autour de l'abri à sel en cours de construction

Actualités communales

CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE SUR LA RD 201

L'entreprise TECHNI TP a réalisé les travaux du bassin d'orage pour un montant de 49 566 € HT soit 59 479,20 € TTC.

Ce bassin servira à :

- La vidange du château d'eau potable et à l'écoulement du trop-plein



- La sécurisation de la digue de la lagune en aval de ce bassin
- La limitation des volumes d'eau liée aux précipitations de plus en plus fréquentes et aux très gros orages
- La régulation du débit lors de gros orages pour la propriété privée en aval.

ABRI A SEL

La commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis a choisi 2 entreprises pour la construction de l'abri à sel.

- Pour les travaux de maçonnerie : entreprise FERNANDES Construction pour un montant de 13 593,66 € TTC

- Pour les travaux de menuiserie : entreprise SN BOIS pour un montant de 7416,43 € TTC

La construction d'une dalle supplémentaire a été approuvée par l'ensemble des membres présents lors du CM du 22/11 pour un montant de 2492,00 € HT soit 2990,40 € TTC.

L'entreprise FERNANDEZ a exécuté ce travail.



Création d'une dalle supplémentaire

UNE NOUVELLE ANTENNE DANS LA Z.A FONTANE

La téléphonie mobile fait partie de notre vie quotidienne.

Plus de 40 000 antennes relais en services assurent la couverture du territoire en 2G, 3G et 4G et le développement se poursuit afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux mobiles.

Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans ces installations.

Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés, dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

La loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Orange est par ailleurs tenue, à l'égard de l'État, de respecter de nombreuses obligations notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

L'ensemble des antennes déployé constitue un réseau de cellules différentes assurant la couverture d'une zone géographique.

L'implantation de la nouvelle antenne sur la parcelle ZI 386 au lieu-dit Fontane a été choisie après une étude de géomarketing poussée pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins sur le territoire de la commune.

Son objectif est de permettre aux utilisateurs (personnes, entreprises, services publics ou d'intérêt général), de la zone couverte de mieux communiquer : en statique et en mobilité, émettre et recevoir de la voix, de l'image, du texte, des données informatiques (e-mail, internet, téléchargement), n'importe où dans la rue ou depuis chez eux, au bureau, dans les transports (personnels ou publics) et dans les meilleures conditions possibles.

L'installation de cette nouvelle antenne a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile Orange dans le périmètre couvert, en conformité avec les attentes de ses clients et engagements pris auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

Un bail entre la commune et ORANGE SA a été signé. La demande préalable a été accordée par les services instructeurs.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Le chemin des Poudalières aux Bourniers, le village de la Muratte et de Lomanie ont été, cette année, retenus par l'ensemble du conseil municipal et à l'unanimité pour les travaux de goudronnage.

Cette opération a été effectuée par la société EIFFAGE pour un montant de 49 590 € HT

Le FIC (Fonds d'Intervention Communal) du Conseil Départemental a participé à hauteur de 9 424 € HT et l'État avec la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 14 877 € HT.



LOTISSEMENT LA JONIERÈRE

De nouvelles constructions ont débuté dans le lotissement. Le lot n° 8 a été vendu.



Nouveaux habitants

Mrs et Mmes CLÉRET Élisabeth (Route d'Arconsat), CHAMBRIARD Valentin et FÉRON Tiane (Le Vieux Palladuc), CHAZEAU Sylvie et ses enfants (Les Fougères), COTTIN ALBÉRI Sophie (Les Bourniers), AUSEL François et PAGANO Audrey (Les Bourniers), HARCADIEUX (Les Bouniers), BOURGEOIS ET MATTÉI(Larmentier), LEPERS Benjamine (La Muratte), VIJOUX Loïc et DUBOST Maryse (Lomanie), KENKHAM Kayprasong (Le bourg), PONS Sébastien, sa femme et leur fils (Le Vieux Palladuc), CASSAN Guillaume (Le bourg), FERNANDEZ et LEVIGNE BURT-PICHAT et leurs enfants (Route de St Rémy), FAYE Isabelle (Route de St Rémy).



Accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Depuis le passage à TDM, l'accessibilité n'est plus de compétence communautaire ; la gestion est maintenant réalisée par la commune de Palladuc. Le conseil municipal continue à travailler sur les réalisations qui se feront en 2019.

RÉALISATIONS 2018

Création de parkings pour les personnes à mobilité réduite :

- Au terrain multisport
- Au nouveau cimetière
- A la "cabane" des chasseurs

Le marquage au sol se fera prochainement et sera réalisé par ATMS Thiers.



Création d'un parking jouxtant les vestiaires du foot, pour les personnes à mobilité réduite

La Sainte Barbe



Pour l'année 2018, l'effectif du CPI Palladuc dirigé par le C/C Christophe Taragnat reste inchangé avec 9 sapeurs-pompiers. Le nombre d'interventions est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. La Sainte-Barbe s'est déroulée à St Rémy-sur-Durolle en présence de Mrs CHAMBON Olivier (Conseiller Départemental), OSSEDAT Philippe (Maire de St Rémy-sur-Durolle), PERCHE Serge (Maire de Palladuc), FAYET Serge (Maire de St Victor Montvianeix), Mme BASSET Mireille (1ère adjointe au maire de Palladuc), Mr Le Commandant PROVOT (Chef du groupement Est).

Des représentants des centres de secours voisins ont également participé à cette Sainte-Barbe.

A cette occasion plusieurs remises de diplômes et distinctions ont eu lieu :

- Les caporaux BARGEON Céline et MASSACRIER Ivan ont reçu l'appellation de Caporal- Chef
- Le lieutenant MELON Frédéric a reçu le diplôme de chef d'agrès 1 et 2, équipes incendie

- Le caporal- chef BOST Stéphane et le lieutenant MELON Frédéric ont reçu la médaille de bronze (10 ans de service)

- Le caporal-chef TARAGNAT Christophe a reçu la médaille d'argent (20 ans de service)

La soirée s'est terminée par le traditionnel repas de Sainte-Barbe.

Les sapeurs- pompiers de Palladuc remercient la population pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors du passage des calendriers.

Ils remercient, également, l'Amicale avec tous les sapeurs-pompiers pour leur implication tout au long de l'année lors des manifestations du centre.

Le chef de centre remercie aussi tous les conjoints et conjointes des sapeurs-pompiers pour leur soutien et leur compréhension car vivre avec un sapeur-pompier demande des sacrifices.

Lors de la cérémonie les chefs de corps en ont profité pour présenter leurs vœux pour l'année 2019 et évoquer la nécessité d'avoir de nouvelles recrues.



Le personnel communal



En haut de g. à d. : Mr Chaunier Yannick ; Mme Poyet Djémina ; Mme Brousse Chantal ; Mr Vauzelles Frédéric ; Mr Nugier Philippe. En bas de g. à d. : Mme Molet Annie, Mme Nohalat Christelle, Mme Coquet Sylvie)

Site internet de Palladuc

Le site internet est en ligne depuis fin décembre.

Pour y accéder taper : www.commune-palladuc.fr

Football



Entente foot : remise de maillots à Palladuc



Assemblée générale de l'USP dans la salle du FLR

Yoga du Montoncel

Depuis le 20 septembre 2018 l'association YOGA DU MONTOCEL à ouvert à Palladuc un cours de HATHA-YOGA.

Les cours sont dispensés dans la salle socioculturelle de Palladuc tous les jeudis de 18h30 à 19h45 par Geneviève Gidel professeure agréée de la FFHY (Fédération Française de Hatha Yoga).

Pour plus de renseignements :

Joelle CORROIS : 06 81 05 30 93

Geneviève GIDEL : 06 04 43 92 33

Site : <https://yoga-du-montoncel.jimdofree.com/>



Pétanque

Bonne saison 2018 du club "Palladuc Pétanque" qui fonctionne avec 50 licenciés en fédération et 20 en UFOLEP. En effet elle est montée en division supérieure de 2 équipes sur 3 en CDC (Championnat des Clubs), elle est donc vice-championne du Puy-de-Dôme en division honneur.

La coupe du président par contre a été perdue en quart de finale contre Jean Zay.



Quelques informations...

Adressage

Pour mettre en place le nouvel adressage, la commune achète les panneaux avec le nom des rues et les numéros.

La population sera avertie par courrier pour les retirer à la mairie.



Il est conseillé aux personnes de marquer sur les boîtes à lettres les noms et les numéros attribués et de fixer les plaques numérotées sur un endroit le plus visible possible par le facteur, par les livreurs et les services de secours.



Mission locale

La mission locale de Thiers intervient près de chez vous ! La mission locale c'est :

- un accueil de proximité avec ou sans rendez-vous, les lundis et mercredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17h dans les locaux de la CCMT du Pont de Celles

- **deux interlocuteurs :**

Hervé Torrégrosa (06 50 21 10 09) ;

Virginie Devillechabrolle (06 71 80 86 86)

- des solutions sur mesure adaptée votre besoin (in-

formation et accompagnement vers l'emploi la formation, le logement, le transport, la santé)

- des contrats aidés, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

- un suivi dans l'emploi

- des rencontres avec des employeurs, des agences d'intérim et des partenaires sociaux.

Si vous êtes :

- âgés de 16 à 25 ans

- non scolarisés

- motivés pour la recherche d'un emploi

N'hésitez pas à vous renseigner !

Des conseils et des aides pour améliorer l'habitat

Un programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat a été lancé en juin 2016 sur le territoire de la Montagne Thiernoise. Ce dispositif d'aide aux propriétaires est réalisé par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) en partenariat avec l'Etat et l'ANAH pour une durée de 5 ans.

Vos travaux peuvent être subventionnés :

- Adaptation des logements au vieillissement ou au handicap

- Amélioration énergétique des logements (travaux d'isolation, de chauffage)

- Réhabilitation des logements les plus dégradés

- Création ou rénovation de logements locatifs en centre bourg

- Ravalement de façades

SOLHA Puy de Dôme vous renseigne et étudie

Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux dans le logement collectif ou individuel :

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Sylvie BURLLOT (Directrice) sur s-burlot. adil63@orange.fr ou à l'adresse suivante :

Maison de l'habitat - 129, avenue de la République - 63000 Clermont-Ferrand

Tel : 04 73 42 30 75 - Fax : 04 73 42 30 78



Passerelle



Besoin d'aide à domicile ?

Une solution vraiment simple et rapide existe

Tel : 04 73 80 18 62

Mise à disposition de personnel (tout secteur) :

PARTICULIER : Tâches ménagères, jardinage, bricolage, Service "enfant" (de + de 3 ans)

PROFESSIONNEL

COLLECTIVITES

Harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT
2 NUMÉROS VERTS, 2 PLATEFORMES D'ÉCOUTE
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS

FACE AU HARCÈLEMENT	FACE AU CYBERHARCÈLEMENT
APPELEZ LE 3020	APPELEZ LE 0 800 200 000
SERVICE & APPEL GRATUITS	SERVICE & APPEL GRATUITS

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de l'agglomération de St Rémy-sur-Durolle

Communes adhérentes : La Monnerie-Le-Montel, Celles-sur-Durolle, Palladuc, St Rémy-sur-Durolle, Thiers

Finances

Souscription d'un nouvel emprunt

Le Président, Mr Gadoux a rappelé à l'assemblée qu'au vu des travaux programmés, notamment les travaux de mise aux normes de la station d'épuration des Martinets, la création du poste de relèvement des Goyons, mais aussi les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement syndical sur le secteur de Chantelauze, il est nécessaire de contracter un nouvel emprunt.

Il a expliqué avoir demandé au Crédit Agricole une renégociation du prêt de 500 000 € souscrit en 2012 au taux de 4,70 % remboursable sur 20 ans, mais que malheureusement la banque ne réaménage plus les emprunts des collectivités. Néanmoins, au vu du taux élevé, il a proposé de racheter cet emprunt et de l'inclure ensuite dans le nouvel emprunt, ce qui permettrait de bénéficier des taux actuels plus avantageux. Il a présenté à l'assemblée le décompte de remboursement anticipé de l'emprunt de 500 000 €

- Capital restant à rembourser 3741 034,56 €
- Indemnité financière 63 579, 64 €

- Indemnité remboursement anticipé..... 2 929,94 €
- Coût du rachat..... 440 544,14 €

Au vu du montant total des intérêts restant à payer s'élevant à 134 294, 14 €, le rachat de l'emprunt reste intéressant puisqu'il représente un gain de 67 784,56 €.

Le président a proposé de réaliser un emprunt de 3 500 000 € qui permettrait ainsi de financer les travaux programmés ainsi que ceux à venir, de racheter l'emprunt de 500 000 € et de solder la ligne de trésorerie de 200 000 €.

Plusieurs banques ont été sollicitées :

- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Mutuel
- Le Crédit Agricole
- La banque Postale

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de racheter l'emprunt de 500 000 €, de rembourser la ligne de trésorerie de 200 000 € et de signer le nouveau prêt de 3 500 000 €, précédé d'une phrase de tirage de 12 mois, auprès du Crédit Agricole.

Le SIA propose de fixer la part revenant au syndicat à 1 € par m³ assainissement, il a rappelé que chaque commune est maintenant libre de fixer son propre tarif du m³ d'eau et d'assainissement.

Centre d'Échanges Internationaux (CEI)

Cette association loi 1901 recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Pour plus d'informations :

CEI

11-13, rue Nicolas Bouvier - 35400 SAINT-MALO

Tél : +33 (0) 2 99 46 10 32

Fax : +33 (0) 2 23 18 39 55

Web : <http://www.cei-etudes-etranger.fr>

Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2013 à 2017

**Populations légales au 1^{er} janvier 2015
en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018**

Commune de Palladuc

Population municipale : 549

Population comptée à part : 14

Population totale : 563

NUMEROS UTILES

■ **Déchetterie St Rémy/Durolle**

Tel : 04 73 53 93 08

■ **Trésorerie de Thiers** : 04 73 80 62 66

■ **Gendarmerie** : 04 73 94 30 02 ou 17

■ **Hôpital de Thiers** : 04 73 51 10 00

■ **Pompiers** : 18

■ **Infirmiers** : Mme Depuydt Géraldine

Mr Pilon Stéphane - Tel : 04 73 51 98 34

Etat-civil

NAISSANCES

- PERCHE Jules – 20 février 2018
- AMOURET Léandro – 14 juin 2018



DÉCÈS

- SANNAJUST Yolande Anne née BONNEMOY, décédée le 20 janvier 2018 à 89 ans
- VIAL Lucienne Marie née THOULY, décédée le 6 mars 2018 à 88 ans
- DUBOST Huguette Andrée née GENESTE, décédée le 11 novembre 2018 à 86 ans

MARIAGE

- MOSCAT Delphine et DEMIR SEDAT le 23 juin 2018



PACS (Pacte Civil de Solidarité)

- Mme POYET Djémina et Mr Fédit Mathieu le 17 mai 2018

